

*Au temps de st Vincent de Paul  
... et aujourd'hui*

**LOUISE DE MARILLAC**

## NUMEROS DEJA PARUS ET DISPONIBLES

- |                                   |                                 |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| 17. La prière.                    | 32. La douceur.                 |
| 18. La foi.                       | 33. La mortification.           |
| 19. Dieu.                         | 34. Le zèle.                    |
| 20. Jésus-Christ.                 | 35. Les "nouveaux " pauvres?    |
| 21. L'évangile.                   | 36. La Mission I                |
| 22. La prédication.               | 38. La formation.               |
| 23. Du catéchisme à la catéchèse. | 39. L'information.              |
| 24. L'enfant.                     | 43. "Inventer" pour te service. |
| 26. Le travail.                   | 45. La chasteté                 |
| 27. L'argent.                     | 48. La justice.                 |
| 28. La paix.                      | 49. La libération.              |
| 29. La simplicité.                | 52. Louise de Marillac II.      |
| 30. L'humilité.                   | 53. Louise de Marillac III.     |
| 31. La charité.                   | 54. Louise de Marillac IV       |
|                                   | 55. Louise de Marillac V        |

Les numéros commandés sont envoyés au prix de :

**16 F le cahier plus les frais d'envoi.**

Le numéro 50 des "Fiches vincentiennes" est présenté comme un livre (264 pages). Son titre : "MONSIEUR VINCENT, TÉMOIN DE L'ÉVANGILE" dit son but : Une approche de l'homme intérieur.

Il est vendu au prix de 80 F pour la France (plus les frais de port et d'emballage).

Pour toute commande et abonnement

**ANIMATION VINCENZIENNE  
16, Grande rue Saint-Michel  
31400 TOULOUSE**

**Animation Vincentienne, Bordeaux 4.463-09 M  
cahiers annuels : France 50 F -Par avion 60 F**

A l'occasion du quatrième centenaire de la naissance de Saint Louise de Marillac, nous vous avons proposé, depuis 1991, une série de fiches sur sa personnalité et sur les divers aspects de sa sainteté :

n° 51 : Une femme épanouie,

n° 52 : Une amitié réussie,

n° 53 : Une spirituelle,

n° 54 : Une théologienne,

n° 55 : Une femme d'Eglise.

Nous vous proposons encore ce numéro 56 sous le titre "Une femme engagée", mais nous n'avons pas, loin de là, épuisé toute la richesse de Sainte Louise. Pour compléter, pour le moment, votre information, nous vous signalons la parution de *Morceaux choisis*, extraits des écrits de Sainte Louise. Ils ont été rassemblés et présentés par le Père Mezzadri, qui a écrit aussi une vie de Louise de Marillac. La présentation a été traduite en français par le Père Gaziello.

Ces morceaux choisis sont publiés sous le titre : "Sainte Louise de Marillac par elle-même. Pages choisies".

Vous trouverez ce livre en vente au Berceau, à Toulouse et à Paris, au prix de 50 F.

Pour les prochains numéros des Fiches Vincentiennes, nous pensons revenir à Saint Vincent et présenter, une fois par an, la spiritualité vinciennienne vécue par des témoins exceptionnels dont la vie a été et reste un exemple pour nos communautés.

Voici le programme que nous comptons réaliser pour les prochains numéros :

n° 57 : *Saint Vincent et le temps* (sa relation au temps),

n° 58 : *L'humour de Monsieur Vincent* (un Gascon à Paris),

n° 59 : *Jean-Gabriel Perboyre*, modèle de prêtre et de missionnaire.

Vous pouvez nous envoyer vos suggestions sur des thèmes que vous aimeriez voir traités.

Nous vous rappelons enfin qu'en matière de spiritualité vinciennienne, vous pouvez encore trouver aux mêmes adresses, les trois "Carnets Vinceniens" dans lesquels sont rassemblés des séries de conférences de M. Morin, données à l'occasion de retraites ou de sessions. Vous les trouverez au prix de 40 F le carnet.

# *Louise de Marillac, une femme engagée*

Les années 1625-1633 sont pour Louise de Marillac un temps de préparation, de découverte, de réflexion pour l'œuvre immense qui l'attend dans la Compagnie des Filles de la Charité. Sa collaboration avec Saint Vincent et son expérience au sein des Confréries de la Charité lui font découvrir l'importance d'être proche des réalités de vie des pauvres, l'exigence du respect de la personne et la nécessité d'une action concertée. Sa méditation fréquente du Mystère de l'Incarnation la met face à l'engagement de Dieu envers les pauvres.

## PRINCIPE DE SON ENGAGEMENT

L'engagement que vit Louise en faveur des personnes "destituées de tout" [E., 820] est inhérent à sa *Foi au Fils de Dieu, fait homme*. Pour elle, vivre sa foi dans ce qu'elle a de plus radical, c'est prendre le chemin indiqué par Jésus-Christ, comme signe de la reconnaissance de la présence de Dieu [Cf., Luc, 4, 18, "les aveugles voient... la Bonne Nouvelle est annoncée aux pauvres..."].

Par le service corporel et le service spirituel, Louise de Marillac, comme Vincent de Paul, apporte aux pauvres une aide efficace pour leur permettre de vivre dignement, de se remettre debout, de prendre conscience de toute la dignité qui est au fond de lui-même, de trouver ou retrouver une véritable insertion sociale. Louise explique clairement l'objectif de la Compagnie des Filles de la Charité à la Supérieure des Bénédictines d'Argenteuil qui voulait attirer dans son monastère une de ces Servantes des pauvres

*"Je n'ai pas voulu croire, Madame, que ce soit vous qui ayez donné charge de la détourner de sa vocation, ne me voulant imaginer que ceux qui en connaissent l'importance voulussent entreprendre de s'opposer aux desseins de Dieu, et mettre une âme en danger de son salut, en ôtant le secours des pauvres abandonnés qui sont dans toutes sortes de besoins, et qui ne peuvent bonnement en être secourus que par le service de ces bonnes filles, qui se détachant de tout intérêt, se donnent à Dieu pour le service spirituel et temporel de ces pauvres créatures que sa bonté veut bien tenir pour ses membres."* [Ecrits, 19].

## MODALITÉS DES ENGAGEMENTS

Louise de Marillac, éveillée par sa Foi en un Dieu qui prend le parti des pauvres, "voit" la personne en détresse qui se trouve sur son chemin.

**Elle est attirée par ceux qui vivent une marginalisation, un rejet, une exclusion.**

**Elle prend conscience de leurs besoins.**

Elle s'engage, alors, dans une action

- qui se montre très respectueuse de la personne,
- qui apporte une aide efficace,
- qui comporte des initiatives originales,
- qui nécessite souvent l'acquisition de réelles compétences,
- qui requiert la mise en place d'un groupe de soutien.

#### A. Les petites filles pauvres.

Le regard de Louise de Marillac est d'abord attiré par les petites filles pauvres des campagnes que personne n'instruit. Richelieu n'a-t-il pas dit dans son testament que cela était inutile, voire même dangereux, l'instruction risquant de les détourner de leur soumission domestique !

Au cours de ses visites des Confréries, Louise prend toujours du temps pour réunir les petites filles et les instruire. Mais elle désire que cette action se poursuive. Elle s'efforce de trouver une fille ou une femme apte à instruire les enfants. Il lui faut ensuite la faire agréer par le curé du village.

*“ Pour Germaine, Monsieur du Coudray me mande qu'il a commencé à parler d'elle à Monsieur le Curé, à Monsieur Belin et au maître d'école, et que ni les uns ni les autres ne s'éloignent point de la proposition qu'il leur a faite. Nous verrons ce qu'il en sera. ”* [Doc., 42].

L'une des premières préoccupations de Louise après la fondation de la Compagnie est de préparer des maîtresses pour les petites filles. Il faut tout d'abord que les Filles de la Charité sachent lire et écrire, puis qu'elles reçoivent une formation pédagogique. Malgré le peu d'enthousiasme de Vincent de Paul, Louise enverra les Filles se former chez les Ursulines ; la formation se fera au sein de la Compagnie.

L'orientation des petites écoles tenues par les Filles de la Charité est bien précisée par la réponse faite par le Chantre de Notre-Dame à la requête présentée par Louise de Marillac :

*“ Nous vous donnons la facilité de tenir les écoles... à la charge d'enseigner les petites filles pauvres seulement et non d'autres et de les élever dans les bonnes mœurs, lettres grammaticales et autres pieux et honnêtes exercices... ”* [Ecrits, 52].

Dans les villages, les Sœurs sont invitées à aller au devant des filles qui ne peuvent venir à la petite école, faute de temps ou de possibilité. Les Règles pour la maîtresse d'école et celles des Sœurs des villages sont très explicites :

*“ ... prendre les bergères, les vachères... au temps et lieux où elles les rencontrent, non seulement dans les villages, mais encore dans les champs et chemin faisant... enseigner la créance aux petits mendiants, soit à la porte de la maison, ou par le chemin, du moins en allant aux champs... ”*

Dans une période où l'on insistait beaucoup sur les bonnes mœurs, Louise de Marillac demande pour les enfants une formation solide leur permettant d'affronter la vie.

Louise de Marillac recommande aux sœurs d'être attentives à chaque enfant, de reconnaître leurs propres valeurs, leurs capacités. Le respect de la personne se manifeste par des petits riens.

### B. Les pauvres malades.

Les Confréries de la Charité, fondées en 1617 par Vincent de Paul, ont pour objectif d'assister les pauvres malades, en leur fournissant la nourriture et les remèdes, et en les disposant à bien mourir ou à bien vivre.

Les difficultés rencontrées par les Dames de la Charité, surtout à Paris, pour accomplir toutes "les plus basses fonctions nécessaires pour le soulagement des pauvres malades" [cf. Approbation de la Compagnie, D., 440] amènent Vincent de Paul et Louise de Marillac à s'interroger sur l'avenir de ce service. La venue de Marguerite Naseau et d'autres paysannes désireuses de se consacrer à ce service des pauvres malades achemine Louise vers la réalisation d'une initiative originale et audacieuse : réunir ces filles paysannes en une Communauté pour vivre au quotidien leur Foi dans la rencontre du Pauvre. Le 29 novembre 1633, elle fonde la Compagnie des Filles de la Charité, prémices de toutes les Sociétés de Vie Apostolique qui verront le jour au XIX<sup>e</sup> siècle, et des Communautés nouvelles de la fin du XX<sup>e</sup> siècle. La réaction du Procureur Général à Louise de Marillac, qui lui explique qui sont les Filles de la Charité, exprime l'opinion du XVII<sup>e</sup> siècle :

***"Je fus hier, par occasion, voir Monsieur le Procureur Général... Il me demanda qui nous prétendions être, régulières ou séculières? Je lui fis entendre que nous ne prétendions que le dernier. Il me dit cela être sans exemple."*** [Ecrits, 317].

L'aide apportée par les Sœurs aux différents malades doit être efficace car, écrit Louise, "la santé est le plus précieux trésor de la vie" [Ecrits, 800]. Sous sa conduite, les Sœurs apprennent à reconnaître les plantes médicinales, à préparer poudres, tisanes et décoctions, à faire les saignées, les pansements... L'enseignement se transmet de l'une à l'autre ; l'observation attentive des actes accomplis par des chirurgiens et médecins est aussi source d'apprentissage d'un savoir-faire.

Ce travail auprès des malades démunis, souvent délaissés au fond de leurs taudis ou de leurs pauvres chaumières, est exigeant, rude. Louise insiste pour que les Sœurs aillent, malgré tout, rencontrer les malades chez eux, qu'elles soient *attentives à ceux qui n'osent demander un secours*. [Ecrits, 373].

Certaines Confréries de la Charité proposent de faire venir les malades éloignés dans une sorte de petit hôpital, situé au bourg, ce qui éviterait de parcourir de longues distances à pied ou à dos de mulet. Louise demande aux Sœurs de refuser, avec beaucoup d'humilité, par respect de la liberté du malade.

***"Que deviendra l'exercice des Dames de la Charité si on contraint leurs malades à se ranger à l'hôpital? Vous verrez que les pauvres honteux seront délaissés du secours que leur apportent la nourriture apprêtée et les remèdes; et le peu d'argent qu'on leur donne ne sera point employé à leurs nécessités. Nous sommes obligées, en tant que nous le pouvons, d'empêcher cela par de très humbles et charitables remontrances."*** [Ecrits, 521].

# *Les engagements de Louise de Marillac*

- 1613 Mariage avec Antoine Le Gras.
- 1625 Premiers entretiens avec Vincent de Paul, après son veuvage.
- 1629 Début des visites des Confréries de la Charité.
- 1630 Service des malades dans les paroisses de Paris, avec Marguerite Naseau.
- 1633 Fondation de la Compagnie des Filles de la Charité.
- 1638 Premières insertions en milieu rural (Saint-Germain-en-Laye, Richelieu).  
Commencement de l'œuvre des Enfants Trouvés.
- 1639 Première prise en charge d'un hôpital (Angers).
- 1640 Début de l'œuvre d'assistance aux galériens.
- 1641 Fondation d'une petite école sur la paroisse Saint-Laurent.
- 1642 Premiers vœux des Filles de la Charité.
- 1648 Envoi des Filles de la Charité au service des populations éprouvées par la guerre (Picardie).
- 1652 Accueil des réfugiés à Paris et organisation de soupes populaires.  
Ouverture du premier orphelinat (Etampes).  
Envoi des premières Filles de la Charité en Pologne.
- 1653 Fondation de l'Hospice du Saint-Nom-de-Jésus pour les personnes âgées.  
Premier envoi des Filles de la Charité sur les champs de bataille (Châlons).
- 1655 Envoi de Filles de la Charité au service des Insensés (les petites maisons à Paris).  
Approbation de la Compagnie des Filles de la Charité.

*“ Il nous faut avoir continuellement devant les yeux notre modèle qui est la vie exemplaire de Jésus-Christ à l'imitation de laquelle nous sommes appelées, non seulement comme chrétiennes, mais encore pour être choisies de Dieu pour le servir en la personne des pauvres ”* [Ecrits, 260].

# *Sainte Louise, une femme engagée*

Pénétrée du Mystère de l'Eglise (cahier 55) Sainte Louise de Marillac vit de nombreux engagements. Nous en donnons une liste succincte. Ils la situent auprès des laïques et des Filles de la Charité dont elle reste essentiellement l'une des leurs.

## **1. UN ENGAGEMENT STRUCTURÉ DES LAÏCS**

### **RÈGLEMENT DE LA CHARITÉ**

*La Fin pour laquelle la Confrérie de la Charité doit être instituée.*

Elle sera instituée en l'Eglise Paroissiale, dans la chapelle du Très Saint Sacrement, lieu d'union pour honorer Notre-Seigneur Jésus patron d'icelle et sa Sainte Mère; et pour assister les pauvres malades de la dite Paroisse : spirituellement, en procurant que ceux qui mourront partent de ce monde en bon état, et que ceux qui guériront fassent résolution de ne jamais plus offenser Dieu. Et corporellement, en leur administrant ce qu'il leur faudra pour leur nourriture et médicaments; et finalement pour accomplir l'ardent désir que Notre-Seigneur a que nous nous aimions les uns et les autres.

*Du Patron de la Confrérie.*

Ce sera Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est la charité même.

*De quelles personnes elle sera composée.*

D'un nombre certain d'honnêtes femmes et filles, dont celles-là ne seront admises que du consentement de leur mari, et celles-ci de celui de leur père et mère, lesquelles seront appelées servantes des pauvres.

*Des Officières.*

Les dites servantes des pauvres en éliront trois d'entre elles lesquelles auront la direction de la dite Confrérie avec l'avis de M. le Curé ou de celui qu'il lui plaira nommer; l'une desquelles sera Directrice ou Supérieure et les deux autres première et seconde Assistante.

*De la Directrice.*

La Directrice fera son possible à ce que le présent règlement s'observe en toutes ses parties, que chacune des servantes des pauvres fasse son devoir, que les pauvres malades soient bien assistés, et procurera l'augmentation du revenu

de la dite Confrérie, recevra les pauvres malades au soin de la dite Confrérie après avoir été confessés et communiés et gardera une des clefs du coffre où se tiendra l'argent d'icelle.

#### *Des Assistantes.*

Elles serviront de conseil à la Directrice et l'une gardera l'argent du courant avec l'autre clef du coffre, et l'autre gardera les meubles de la dite Charité et fera blanchir le linge.

#### *Du devoir de chaque servante des pauvres.*

Elles regarderont les pauvres malades comme leurs enfants desquels Dieu les a constituées mères, les serviront en la manière ci-dessous chacune leur jour, assisteront à la Messe basse de la dite Confrérie qu'elles feront dire un des premiers jours de chaque mois, savoir celui où sera échu la Nativité de Notre-Seigneur chaque année, avec intention de s'unir toutes en la charité de Notre-Seigneur, et celles qui le pourront faire commodément se confesseront et communieront le dit jour et prieront toutes pour chacune des servantes des pauvres qui mourra, comme aussi pour les pauvres qu'elles auront assistés, et diront une fois le soir et le matin la Pater et l'Ave pour la conservation et augmentation spirituelle et temporelle de la dite Confrérie, et pour ceux qui y feront du bien, elles procureront d'avoir les premières fêtes de chacun mois la prédication, tant pour les exciter à bien persévérer que pour persuader ceux qui l'entendront à faire du bien à la dite Confrérie.

#### *De la manière que les Servantes des Pauvres tiendront pour les servir.*

Chaque servante des pauvres servira chacune leur jour comme dit est : en façon que celle qui sera en jour prendra la chair chez le boucher, le pain chez le boulanger, et le vin à l'hôtellerie avec des tailles sur lesquelles elle fera marquer ce qu'elle prendra ; apprêtera à dîner et le portera aux malades et les fera dîner à neuf heures du matin, et fera de même pour le souper environ cinq heures du soir ; et celle-ci ayant fait sa journée, elle avertira celle qui la doit suivre comme c'est à elle de servir les malades le lendemain, et lui donnera les tailles, lui dira le nombre et l'état des malades.

#### *De la manière de nourrir les Malades.*

Chaque malade aura quatre ou cinq onces de chair de mouton ou de veau pour chaque repas ; autant de pain qu'il en pourra raisonnablement manger ; et demi setier de vin, mesure de Paris, et les jours maigres ils auront deux œufs chaque repas avec les bouillons au beurre et jaune d'œuf dedans.

#### *De la charité mutuelle entre elles.*

Elles s'entrecéderont comme Sœurs qui font profession d'honorer Notre-Seigneur en même esprit, en la vertu qu'il a plus parfaitement pratiquée, et plus affectionnément recommandée qui est celle de la charité ; et à cet effet elles s'entrevisiteront et s'entraideront saines et malades, prieront les unes pour les

autres notamment en cas de maladie et à la mort comme est dit. Bref, feront tout leur possible à ce qu'elles partent de ce monde en bon état, le tout néanmoins sans obligation à péché mortel, ni véniel.

*De l'élection des Officières et de la reddition de compte.*

L'élection des dites officières se fera de deux ans en deux ans le premier jour ouvrable de chacun an, par les servantes des pauvres, à la pluralité des voix et quand il en sera besoin, comme si une d'icelle mourait ou fût pour longtemps absente ; et les comptes se rendront, le même jour, en la présence du dit Monsieur le Curé, ou celui qu'il lui plaira nommer ; et sera tenue, la Trésorière (de remettre) entre les mains de celle qui la doit suivre, l'argent qu'elle a de reste, en même temps ; et la seconde Assistante de bailler les meubles aussi au même temps à celle qui la suit. [Ecrits, 704-706].

## 2. UN ENGAGEMENT VÉRIFIÉ SUR LE TERRAIN

### NOTES SUR LES VISITES AUX CONFRÉRIES

(de Pont-Sainte-Maxence, Verneuil, Gournay, Neuville et Bulles, 1633)

Je suis arrivée à Verneuil et logée chez un boulanger nommé la Caille ; j'y ai vu deux malades, un homme et une femme. Les Sœurs ont le département des quartiers, il n'y en a que un où il y ait eu des malades, et ainsi les autres ne visitent point. Ils ne font recevoir les Sacrements que quand ils les voient bien malades. Elles se plaignent que la Trésorière est difficile et n'acquiesce pas facilement aux avis des autres. Elles se portent un peu à choisir chacune selon le sentiment. On ne porte à manger aux malades que sur les onze heures. La Supérieure propose ne pas attendre que les malades aient tout vendu leur bien à être secourus.

Il y a quelques fonds. Madame veut que l'on achète une maison pour loger les pauvres, et d'autres proposent d'acheter quelques morceaux de terre, à cause de la mortalité qui est quelquefois sur le bétail. Il paraît assez de cordialité entre les Sœurs. Quelques-unes quelquefois murmurent de la conduite des officières.

Linge — Pain — La Supérieure veut trop tôt laisser les malades, les Sœurs s'en plaignent. Elles ne s'assemblent point pour conférer des besoins des pauvres et ne lisent point leur règlement. Les Sœurs assistent aux enterrements et portent en terre les hommes qui logent à la Charité.

Je suis arrivée à Pont le mardi, et logée à la Fleur de lys. Les Sœurs de la Charité visitent les malades hors le temps de contagion, mais elles ne portent le bouillon qu'à midi et en laissent peu. Elles portent en terre les morts, les ensevelissent et leur donnent leur première communion sans en faire d'extraordinaire pour les Sœurs. Elles ont du fonds, mais elles ne l'osent faire profiter, de

crainte que cela ne diminue les aumônes. Elles ont une garniture d'autel pour porter chez les malades quand ils reçoivent Notre-Seigneur. Elles quêtent aux maisons et font par semaine quatre livres et plus.

Je suis arrivée à Gournay le jeudi. Les Sœurs sont un peu plus grossières qu'ailleurs, et y paraît moins de charité entre elles. Elles ont toujours eu quelques malades et les mettent souvent en une maison particulière d'une femme, à qui elles donnent cinq sous par jour pour les assister, seulement elles portent trois fois le jour aux malades, et parce qu'il y en a peu, elles font cuire leur viande dans leur pot.

Les litanies se disent après la Messe. Elles n'ont point de Chapelle particulière pour la Confrérie ni de tableau, mais elles en désirent avoir. Le peuple murmure de ce qu'on prend des aumônes pour faire dire des Messes. Qu'il se trouve des malades qui ont quelque bien, mais qu'ils ne peuvent ni vendre, ni engager à cause de douaire\* ; qu'elles les assistent des aumônes particulières, si cela n'est point à charge au peuple y en ayant quantité. Un tableau — Il n'y a ni brebis, ni agneaux.

Je suis arrivée à la Neuville-le-Roy, le samedi à midi. Logée à l'hôtellerie. Il y a six brebis et six agneaux, et pour l'argent que treize ou quinze livre. Les paysans murmurent, et les Sœurs sont empêchées de ce qu'elles doivent faire. Quand quelque malade survient qui a du bien si engagé qu'il ne le peut vendre, j'ai conseillé qu'il fasse appeler ses créanciers pour le faire vendre, qu'il les paie et qu'il se subviene du surplus. Si les terres sont couvertes de grain, qu'il le vende avant la moisson ; comme aussi, s'y en arrive qui n'ait qu'une maison, qu'il la vende à la réserve de son logement sa vie durant.

Il y avait beaucoup de discorde entre les Sœurs, tant pour la réception des malades, que pour prendre les viandes, et chaque sœur voulait porter à sa fantaisie de chez soi, si on ne lui baillait de l'ordinaire. La Messe n'est point célébrée haute les premiers dimanches des mois, et les litanies n'ont encore été chantées que une fois. Les Sœurs communient presque tous les jours qu'il faut.

Je suis arrivée à Bulles le lundi, où il n'y avait point de malade ; il y est mort une Sœur pour laquelle les Sœurs n'ont point communié ; et il y en a quelquefois qui manquent à la communion des mois. Quelques petites inimitiés les a troublées pour les quêtes. Les malades sont visités trois fois le jour et on leur porte l'ordinaire cuit, mais non pas également, à cause que les Sœurs veulent prendre chez elles le surplus de ce que on leur baille pour distribuer. Il y a quinze ou seize brebis, dix ou douze agneaux qui sont nourris chez des particuliers, tout au profit de la charité. Les six premiers qui ont été achetés sont morts. Il y a paillasse, traversins, matelas, couvertures et beaucoup de linge, et quinze ou seize écus d'argent. Ils font dire vigile, haute messe et un "libera" pour les Sœurs mortes, mais le peuple en murmure. [Ecrits, 716-718].

\* Biens donnés par un mari à sa femme lors du mariage pour assurer sa subsistance en cas de veuvage, mais dont elle peut disposer à son gré.

### 3. UN ENGAGEMENT MISSIONNAIRE DE FILLES DE LA CHARITE

#### INSTRUCTIONS DONNEES AUX SŒURS ENVOYÉES A MONTREUIL (1647)

Nos sœurs Anne Hardemont et Marie Lullen s'en vont à Montreuil pour voir ce que la Divine Providence veut qu'elles y fassent.

Elles se souviendront de regarder Dieu et sa gloire tout premièrement, puis l'intérêt des personnes avec lesquelles l'on agit, pour les mieux servir selon la disposition de leur esprit.

En troisième lieu, elles se souviendront que en leur manière d'agir et de conduite, elles ne doivent rien faire qui soit préjudiciable à la Compagnie des Filles de la Charité, entre elles ni au dehors, parce que nous devons honorer Dieu en l'intérêt de la Compagnie.

Et surtout il se faut bien garder de prendre part en son particulier, aux œuvres auxquelles Dieu nous fait l'honneur de nous employer, soit par vaine complaisance, satisfaction ou vues de vanité auxquelles souvent nous devons renoncer.

Elles seront le plus exactes qu'elles pourront sur les chemins, à faire leurs Règles, que si elles ne peuvent faire leur oraison le matin avant partir, elles la feront dans le coche sans manquer; avant sortir de la chambre où elles auront couché, de faire l'acte d'adoration comme aussi le soir de faire leur examen à genoux.

Elles auront sur elles quelque livre pour faire lecture dans le coche, et essaieront que leurs exercices ne paraissent pas, ni qu'elles se rendent importunes aux autres.

Elles prendront garde de ne se pas échapper en paroles indécentes et trop libres, ou actions un peu immodestes, et pour obvier cela, l'une prendra garde sur l'autre pour lui donner un charitable avertissement à celle qui par mégarde se serait un peu échappée, et que celle qui sera avertie le prenne de bonne part, quand même quand elle ne se serait pas aperçue de sa faute.

Dans les hôtelleries, si elles trouvent occasion de dire quelques bons mots à quelque pauvre ou aux servantes, qu'elles le fassent en humilité, sans faire aucune raillerie de leur ignorance.

En descendant du coche, avant que penser aux repas, elles iront à l'Eglise la plus proche, adorer Dieu au Très Saint Sacrement.

A tous les villages qu'elles passeront, elles feront du coche le même acte d'adoration, saluant de bon Ange du lieu et tous ceux de chaque âme du lieu, comme pour leur recommander pour la gloire de Dieu.

Si avant que le coche parte l'après-dîner, elles peuvent visiter quelques malades, elles le feront, ou l'hôpital s'il y en a sur le lieu.

Arrivant à Montreuil, elles iront droit à l'Eglise, puis au Château saluer Monsieur le Gouverneur, lui disant qu'elles vont recevoir ses ordres et commandements.

Elles se souviendront que les vraies Filles de la Charité pour bien faire ce que Dieu leur demande, ne doivent être qu'une ; et parce que la nature corrompue nous a ôté cette perfection, nous séparant par le péché de notre unité qui est Dieu, nous devons par relation à la Sainte Trinité, n'être qu'un cœur et n'agir que en un même esprit ainsi que les trois Divines personnes, de telle sorte que quand la Sœur qui est pour les Malades requerra l'aide de sa Sœur, la Sœur qui est pour l'instruction des Enfants, ne manquera pas de lui aider ; et ainsi celle qui est au soin des enfants demandant quelque secours à celle des pauvres, fera le semblable, n'envisageant l'un et l'autre emploi, que comme étant affaire de Dieu, et se considérant toutes deux ensemble choisies de sa Providence, pour agir unanimement ensemble ; il ne s'entendra donc jamais dire : c'est votre affaire, cela n'est pas la mienne...

La grande union qui doit être entre vous, sera maintenue par le support que vous aurez des petits défauts l'une de l'autre, et par le compte que vous vous rendrez de ce que vous aurez fait le jour, et où vous allez ou aurez été.

Et quand il s'agira de quelque difficulté en vos exercices, comme celle qui va aux malades lui survenant quelque doute, ainsi à celle employée aux enfants, vous en communiquerez ensemble ; dès que vous l'aurez résolu, vous en parlerez toutes deux ensemble s'il se peut à Monsieur le Comte ou à la Supérieure si une y a.

Et ayant simplement représenté la commune pratique de Paris et autres lieux, si l'on vous veut faire faire autrement, la chose n'étant point jusque à offenser Dieu, faites ainsi que l'on vous ordonne, pensant à la même pratique de Notre Très Honoré Père qui croit que les avis des autres valent toujours mieux que le sien.

Un des grands besoins que nos Sœurs ont, pour que Dieu bénisse leur emploi et qu'il réussisse à sa Gloire, c'est qu'elles contentent le peuple ; si partout cette nécessité se rencontre, c'est particulièrement en ce lieu là que le peuple affectionne extrêmement cette Maison de l'hôpital, et de qui les esprits ont besoin de grande douceur et cordialité pour être gagnés ; c'est pourquoi il sera bon que tous les matins chacune de nos Sœurs demande en particulier (pour ne point multiplier les prières qui se font par la Règle), la bénédiction de notre bon Dieu pour agir en l'esprit de son Fils étant sur terre, dans les œuvres de Charité qu'elles auront à faire, ou plutôt que ce même esprit agisse par elles, et qu'elles commencent leur journée se pensant en la compagnie de Jésus-Christ, de la Sainte Vierge et de ses bons Anges ; il sera bon aussi avoir dévotion à l'Ange Gardien de toutes les âmes de la ville.

Nos Sœurs se souviendront de porter un grand respect aux prêtres, particulièrement à celui qui est à l'hôpital, avec lequel elles ne doivent avoir aucune familiarité, et que si la nécessité requiert que l'on se parle, que ce soit toujours ensemble, ou accompagnée de quelque autre, et qu'elles prennent leur confesseur de la paroisse, pensant qu'elles trouveront toujours bénédiction à suivre l'obéissance.

Pour ce qui est de votre conduite vers les malades, oh ! qu'elle ne soit pas par manière d'acquit, mais très affectionnée, leur parlant et les servant de cœur, vous informant très particulièrement de leurs besoins, leur parlant avec

douceur et compassion, leur procurant sans être trop importunes, ni empressées, le secours de leurs nécessités, mais surtout ayant un grand soin de leur salut, ne sortant jamais d'avec un pauvre, ni un malade sans leur avoir dit un bon mot ; et quand vous en verrez dans une grande ignorance leur faire produire des actes de foi, de contrition et d'amour, comme serait de dire : Je crois tout ce que la Saint Eglise croit et veux vivre et mourir en cette croyance, et quelquefois faire faire les actes des principaux articles de notre croyance séparément.

Elles n'oublieront point de bailler le mémoire de la dépense de leur voyage, et le reste de l'argent à Monsieur le Comte ; que si elles sont logées séparément, hors ou dedans l'hôpital, et qu'il faille que leur dépense se fasse à part et que Monsieur le Comte baille pour cela, et qu'elles eussent quelques dépenses à faire pour les pauvres, il faudrait que l'une maniât l'argent de la dépense et l'autre celui des pauvres ; que si c'était comme dans les paroisses de Paris, qu'il donnât une somme tous les ans, il ne serait pas nécessaire de lui en rendre compte ; mais s'il ne limitait point et qu'il lui en fallût demander à mesure que l'on emploierait, il faudrait lui en rendre compte aussi bien que celui des pauvres, mais séparément.

Pour la nourriture, quand elle serait offerte meilleure que celle du logis, il ne faut pas changer.

Nos sœurs se souviendront d'être le plus recueillies qu'elles pourront, en tout lieu, et ne fréquenter personne, ni admettre personne en leur logement, par visite et entretien inutile.

Quand quelque chose leur sera proposé qu'elles douteront ne devoir pas faire, qu'elles diffèrent tant qu'elles pourront pour avoir le temps d'en prendre avis de leur Supérieure.

Nos Chères Sœurs sont très humblement suppliées de nous donner des nouvelles au commencement, tous les quinze jours ; de prier Dieu pour nous et pour toute la Compagnie, et nous demanderons souvent à notre Bon Dieu, les bénédictions dont elles ont besoin pour l'accomplissement de la Volonté de Dieu qui soit béni éternellement. [Ecrits, 763-767].

## 4. UN ENGAGEMENT PERSONNEL DE CONSACRÉE

### FORMULE DES VŒUX

Je, soussignée en présence de Dieu, réitère les promesses de mon baptême, et fais vœu de pauvreté et chasteté et obéissance au Vénérable Général des Prêtres de la Mission, en la Compagnie des Filles de la Charité pour m'appliquer toute cette année au service corporel et spirituel des pauvres malades, nos véritables Maîtres, et ce, moyennant l'aide de Dieu que je lui demande par son Fils Jésus Crucifié et par les prières de la Sainte Vierge\*. [Ecrits, 774].

\* Cette formule des vœux est signée par Jeanne Delacroix, qui l'a recopiée jusqu'au mot chasteté. Le reste est écrit par Louise de Marillac.

Comme le Christ est venu chez les hommes pour leur dire l'Amour de Dieu, la Fille de la Charité va chez les pauvres pour leur partager ce même Amour :

*“Soyez bien affables et douces à vos pauvres. Vous savez que ce sont nos Maîtres et qu'il faut les aimer tendrement et les respecter fortement. Ce n'est pas assez que ces maximes soient en notre esprit, il faut que nous le témoignions par nos soins charitables et doux.”* [Ecrits, 319].

### C. Les enfants trouvés.

Les enfants abandonnés sous les porches des églises ou dans les rues de la capitale ont, un jour, été “*vus*” comme des personnes en détresse. Au cours de l'une des réunions de la Confrérie des Dames de la Charité, Vincent de Paul décrit leur immense misère :

*“Ils sont en nécessité extrême ou quasi extrême, auxquels un chacun est obligé d'accourir. Qu'elle soit extrême, il est manifeste, puisque, sans votre secours, ils mourront tous. Ils sont abandonnés de père et de mère et de tout le monde. Et le remède donc, où peut-il être? Leur mort?”* [Coste, XIII, 782].

Le 1<sup>er</sup> janvier 1638, décision est prise d'accueillir quelques enfants. Comment les accueillir tous? Un groupe se trouve déjà à la Maison-Mère au village de La Chapelle, un autre vit dans une maison de la rue des Boulangers. Les logements ne sont pas assez grands pour recevoir un nombre élevé d'enfants. Louise entrevoit la possibilité de confier des enfants à des familles à la campagne : le séjour au grand air serait bénéfique pour eux. Très vite, Louise précise les conditions de recrutement des nourrices : elles doivent être de conduite irréprochable, présenter un certificat du curé de leur paroisse. Louise évalue aussi l'indemnité mensuelle qui sera nécessaire pour la nourriture et le vestiaire de l'enfant (100 livres en 1640). Pour recevoir cette indemnité, les parents nourriciers devront présenter une attestation de leur curé indiquant que l'enfant est en bonne santé.

Le 30 mars, débute l'envoi en nourrice. Louise de Marillac note avec précision le nom de l'enfant et de ses parents nourriciers [Doc., 271].

En trois semaines, vingt enfants sont ainsi placés en différents villages de l'Ile-de-France. Louise ne se contente pas de cet envoi. Elle va, par la suite, s'assurer de l'état de santé de ces enfants, des soins et de l'éducation donnés. Des visites régulières des nourriciers sont organisées.

Grâce aux soins attentifs des Filles de la Charité, nombreux sont les enfants qui vivent et grandissent. Louise organise alors leur instruction au vieux château de Bicêtre, devenu en 1647, la maison des Enfants Trouvés. Lorsque l'enfant atteint 12-13 ans, Louise de Marillac prévoit pour eux un apprentissage. Elle souhaite que l'on tienne compte de leurs goûts et de leurs aptitudes

*“La Sœur Servante doit avoir soin de représenter à la Dame Trésorière des Enfants la nécessité de les placer, particulièrement les garçons, sitôt qu'elles les verra propres soit pour servir, ou pour apprendre un métier, essayant de reconnaître leurs inclinations et passions.”* [Ecrits, 734].

#### D. Les galériens.

La foi du Christ détermine chez Louise de Marillac une décision radicale de rencontrer les plus pauvres parmi les pauvres. En 1632, Vincent de Paul obtient du Roi et des Echevins de Paris, la Tour Saint-Bernard pour y accueillir les galériens malades. Cette tour, située près du pont de la Tournelle, est proche de la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet, paroisse de Louise. Celle-ci ne peut ignorer ses nouveaux voisins, ces hommes destinés à devenir la force motrice des galères du Roi, ces hommes qui ne sont considérés que comme source d'énergie, sans aucun souci de leur humanité. Immédiatement, Louise va à leur rencontre. Vincent de Paul en est tout ému :

*“La charité vers ces pauvres forçats est d'un mérite incomparable devant Dieu. Vous avez bien fait de les assister et vous ferez bien de continuer en la manière que vous pourrez... Pensez un peu si votre Charité de Saint-Nicolas s'en voudrait charger, au moins pour quelque temps... Mais quoi? Cela est difficile, et c'est ce qui me fait jeter cette pensée en votre esprit à l'aventure.”* [Doc., 82].

Vincent de Paul comme Louise de Marillac savent qu'une œuvre entreprise seul est sans avenir. Il faut se regrouper. Louise oriente la Confrérie de Saint-Nicolas-du-Chardonnet vers les pauvres galériens.

Dès 1640, le service des Dames sera complété par celui des Filles de la Charité. Il faut vraiment être audacieux pour oser envoyer des filles, souvent jeunes, au milieu de ces hommes rudes, aigris, violents. Mais ces hommes ont besoin de retrouver un peu de leur humanité, un peu de leur dignité. Ils sont, constate Louise, comme tous les autres hommes rachetés du sang du Fils de Dieu. Louise n'hésite pas. Elle choisit avec soin les Sœurs qui iront servir les galériens, elle les accompagne de ses conseils.

Ce service comporte des risques : les sœurs y sont confrontées.

- Barbe Angiboust reçoit en pleine figure la marmite de soupe qu'elle s'apprêtait à servir. L'affront reçu ne l'empêche pas de s'interposer entre les gardes prêts à frapper et le galérien responsable.
- En 1655, une Sœur prise de pitié pour l'un de ces hommes, se laisse convaincre par lui et décide de l'épouser pour le faire sortir de ce bagne [cf. Doc., 685].
- D'autres Sœurs seront aux prises avec les gardes qui leur demandent de dire ceux qui sont difficiles et violents, pour les choisir pour la chaîne (envoi sur les galères). Les Sœurs refusent de faire des listes.

Les difficultés, les risques ne font reculer ni les Filles de la Charité, ni Louise de Marillac. Renoncer à un service parce qu'il comporte des risques, exclure des pauvres du service parce qu'ils sont rudes et violents, serait manquer au dessein de Dieu sur la Compagnie des Filles de la Charité, serait être infidèle à Dieu, méconnaître la présence du Christ dans le monde, présence qu'Il a voulu être révélée par les pauvres.

Vincent de Paul et Louise de Marillac font preuve de la même audace lorsqu'ils envoient des Sœurs sur les champs de bataille pour soigner les soldats blessés.

### E. Les personnes âgées.

Un riche bourgeois de Paris offre, un jour, à Vincent de Paul, la somme de 100 000 livres pour une œuvre dont il lui laisse le choix. Très vite, Vincent pense aux anciens artisans, devenus vieux et infirmes, incapables de subvenir à leurs besoins. Les écrits de Louise de Marillac montrent combien elle est associée à la préparation de cette œuvre.

Toujours soucieuse de la personne, Louise réfléchit aux moyens de lutter contre le désœuvrement de ces personnes âgées et infirmes. Elle sait combien l'inaction est nocive, elle provoque l'ennui, entraîne souvent ou un état dépressif ou une attitude de violence, et conduit aussi à rechercher un dérivatif dans l'alcool... Connaissant les hommes et les femmes qui seront admis à l'Hospice du Saint-Nom-de-Jésus, Louise envisage de créer de petits ateliers de fabrication de tissus [cf. Doc., 616]. Avec beaucoup de précision, Louise évalue le prix de revient de ce travail : les dépenses nécessaires pour l'achat des métiers et des matières premières, le salaire d'un contremaître compétent pour orienter le travail ; les recettes seront assurées par la vente des tissus réalisés. Louise prévoit aussi une rémunération pour les ouvriers. Tout travail mérite d'être reconnu et payé, même lorsque le travailleur est âgé.

En avril 1654, Louise établit elle-même l'arrêté général des comptes des ouvriers du Nom-de-Jésus. Ce texte montre la rigueur de la comptabilité tenue par Louise de Marillac. Pour chaque ouvrier, sont notés le travail effectué (cardage, peignage...), l'étoffe réalisée (drap, serge, camelot, droguet...), le métrage. La rémunération est au prorata du travail réalisé. Mais de cette somme est retiré le prix du vin que l'ouvrier a bu au cours de son travail. Cet arrêté des comptes montre la présence à l'hospice d'un menuisier, d'un cordonnier, et que le travail réalisé par les femmes est beaucoup moins payé [cf. Doc., 646].

L'hospice du Nom-de-Jésus révèle la grande capacité de Louise de Marillac de s'adapter à toutes les formes de services, son ingéniosité pour inventer des modalités nouvelles et son très grand souci de mettre en valeur la personne de chacun quels que soient son âge, sa santé, sa pauvreté.

Ignorer le pauvre, c'est ignorer l'Évangile. Pour aller à la rencontre de tous les démunis, les délaissés, les exclus de son temps, Louise de Marillac n'est pas partie de modèles pré-établis. Elle a su *inventer des modes et des lieux de proximité avec les pauvres*. Elle a *osé des initiatives audacieuses* pour rejoindre ceux que personne ne rejoignait. Face aux besoins, Louise de Marillac a développé ses capacités d'organisatrice, d'animatrice, de formatrice.

La radicalité de l'Évangile appelle à une conversion du comportement. Aller à la rencontre des pauvres, c'est accepter de reconnaître sa propre pauvreté, pauvreté qui devient richesse puisqu'elle permet d'être disponible à Dieu et aux autres. Louise de Marillac a, peu à peu, abandonné ses soucis, ses craintes, ses habitudes, elle s'est décentrée d'elle-même pour s'ouvrir aux autres. Elle s'est laissée modeler par l'Évangile et elle est devenue l'humble servante du Christ et des pauvres.

# Questions pour un partage...

“ L’homme éclaté ”. Regard sur l’une des pauvretés d’aujourd’hui.

## 1. Quelques constats :

- Un tiers des Français change de commune entre deux recensements (7-8 ans).
- 52 % des actifs ont leur emploi hors de leur commune de résidence.
- 30 % des couples ont divorcé (près de 50 % à Paris).
- Les Français sont les plus grands consommateurs au monde de tranquillisants.

*Que se passe-t-il* de plus en plus dans notre société post-industrielle ?

Il y a dissociation entre

- le lieu d’habitat ;
- le lieu de travail de l’homme, de la femme, ou perte de l’emploi ;
- le lieu de scolarisation des enfants (non-respect de la carte scolaire, déplacements pour le collège, le lycée, l’école privée) ;
- le lieu de catéchèse, si elle existe ;
- le lieu de sacramentalisation (mariage chez les parents de l’un des fiancés, baptêmes chez les grands-parents, et après... plus rien !...);
- les lieux de la vie associative, sportive, culturelle.

*Conséquences* : dépression, divorces, enfants sans repères, solitudes (et pas seulement des personnes âgées)...

## 2. Quelques questions :

Sommes-nous attentifs à cet homme éclaté ?

- D’abord, comment réalisons-nous notre propre unité ?
- Dans notre secteur : combien de personnes isolées ?
- Combien de familles monoparentales ?
- Quelles conséquences sur les enfants ?
- Comment — avec d’autres — accueillir les nouveaux résidents, créer des liens entre personnes, entre groupes ?
- Quelle est notre participation à la vie associative locale ?
- Avons-nous le souci de redonner une “unité” à l’homme d’aujourd’hui, de lui permettre d’espérer et de vivre dans une communauté d’Eglise ?

**Avez-vous pensé à vous réabonner pour 1993 ?  
Sinon, faites-le sans tarder. Merci.**

# Bibliographie

“**Sainte Louise de Marillac par elle-même**”. Pages choisies.

Luigi Mezzadri, Luigi Nuovo, 1992.

Disponible au Berceau de Saint-Vincent de Paul,  
à la Maison Provinciale de Toulouse,  
à la Maison-Mère, Paris.

“**Un chemin de Sainteté**” : Louise de Marillac.

Sœur Charpy, 1988.

“**Contre Vents et Marées**”.

Sœur Charpy, 1989.

“**Petite Vie de Louise de Marillac**”.

Sœur Charpy, Desclée de Brouwer, 1991.

“**La cause des pauvres**”.

Alain Durand, Cerf, 1991.

## **Les “ Carnets Vincentiens ”**

de M. Jean MORIN, Prêtre de la Mission.

**N° 1** : Retraite à La Chesnaye, donnée aux Prêtres de la Mission.

**N° 2** : Origines de la Compagnie des Filles de la Charité.  
L'expérience spirituelle de Saint Vincent de Paul.

**N° 3** : La foi de Saint Vincent de Paul.  
Vincent de Paul et l'Esprit-Saint.  
Vincent de Paul fondateur.

*Adresser vos commandes à :*

**ANIMATION VINCENTIENNE**

**16, Grande rue Saint-Michel - 31400 TOULOUSE**  
(en précisant “ Carnets Vincentiens ” ET son numéro)

**C. C. P. Animation Vincentienne, Bordeaux 4.463-09 M**

**Le carnet : 40 francs franco.**

**“ Pour l’amour de Dieu,  
ma chère Sœur  
pratiquez une grande douceur,  
envers les pauvres  
et tout le monde ;  
et essayez de contenter  
autant de paroles que d’effets.  
Et cela vous sera facile  
si vous conservez  
une grande estime  
de votre prochain. ”**

Louise de Marillac [Ecrits, 208].